

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DECEMBRE 2021**

**COMPTE RENDU**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**en date du 13 décembre 2021  
convoqué le 7 décembre 2021**

Sous la présidence de Monsieur **Alain MARTY**, Maire, se sont réunis :

M. Camille ZIEGER, Mme Louiza BOUDHANE, M. Hervé KAMALSKI, Mme Bernadette PANIZZI, M. Christophe HENRY, Mme Sandrine WARNERY, MM. Laurent MOORS, Roland KLEIN, Mmes Marie-France BECKER, Carole MARTIN, Céline BENTZ, M. Philippe SORNETTE, Mmes Virginie FAURE, Annie CANFEUR, Mme Anne-Marie DEHU, Françoise FREY, M. Jacques LEMOUNAUD, Mme Isabelle LICKTEIG-LEDEUIL, MM. Stéphane POIROT, Jean-Yves SCHAFF, Jean-Michel CLERGET, Guy BAZARD, Fabien KUHN.

Absents excusés : M. Fabien DI FILIPPO qui donne procuration à M. Alain MARTY  
Mme Antoinette JEANDEL qui donne procuration à Mme Anne-Marie DEHU  
M. Patrick LUDWIG qui donne procuration à M. Camille ZIEGER  
M. Brice TASKAYA qui donne procuration à Mme Carole MARTIN  
Mme Sophie MAISSE-OLIGSCHLAGER qui donne procuration à Mme Bernadette PANIZZI  
M. Etienne KREKELS  
Mme Catherine VIERLING  
Mme Nurten BERBER  
Mme Giuseppa FAIVRE

Assistaient à la séance : Mme Anne BENAMGHAR, chargée de coopération territoriale à la communauté de communes de Sarrebourg-Moselle Sud  
M. Christophe DAUFFER, Directeur général des services  
Mme Catherine HUBER, Direction générale  
La presse locale : le Républicain Lorrain

Secrétaire de séance : Mme Carole MARTIN



# ADHESION A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE LA MOSELLE

La ville de Sarrebourg et la CAF de la Moselle ont établi conjointement un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui permet un soutien financier dans les actions menées sur la commune en direction de la petite enfance et de la jeunesse par le périscolaire, l'accueil de loisirs et l'accueil du jeune enfant (cf délibération n°2018/76 du 2 juillet 2018).

La Convention Territoriale Globale (CTG) remplace le CEJ. Il s'agit d'un nouveau contrat d'engagement présenté comme plus ambitieux entre la CAF et les collectivités locales car il couvre tous les champs d'intervention en matière de service aux familles. Il part d'un diagnostic partagé.

C'est une démarche partenariale de co-construction d'un projet global de territoire. Elle renforce le partenariat avec les collectivités locales (communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud, communes signataires...) dans des champs d'intervention partagés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, handicap, accès aux droits...

Cette convention devient le contrat d'engagement politique entre la CAF et la collectivité pour maintenir, améliorer et développer une offre de service de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire, en renforçant la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et la coordination des actions menées.

La signature de la CTG est nécessaire pour continuer à bénéficier du soutien et des aides financières de la CAF comme la prestation de service, à la disparition du CEJ.

Le maire propose d'émettre un avis favorable à cette adhésion

**Le conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, DECIDE avec 29 avis favorables :**

1°) D'approuver l'adhésion de la ville de Sarrebourg à la Convention Territoriale Globale (CTG) ;

2°) D'autoriser le président de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud à signer le contrat de convention et tous documents s'y rapportant.

Sarrebourg, le 15 décembre 2021

**Le Maire,**



**Alain MARTY**